



ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 2^{ème} TRIMESTRE 2004 *RÉSULTATS PROVISOIRES*

Les effectifs salariés dans les secteurs concurrentiels (1) progressent de 0,1 % sur le deuxième trimestre 2004 et sur un an.

La durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,7 heures à la fin du mois de juin. Elle est restée stable au cours du trimestre, mais aussi sur un an.

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) progresse de 0,6 % au deuxième trimestre 2004 et de 2,5 % sur un an. Les prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmentent de 0,7 % au cours du trimestre et de 2,0 % entre juin 2003 et juin 2004 (2).

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) croît de 0,6 % au cours du deuxième trimestre 2004 et de 2,8 % sur un an.

Évolution de l'emploi salarié au deuxième trimestre 2004

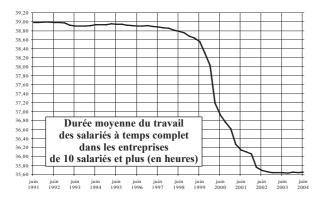
		Effec	Variation (en %) au 30/06/2004 sur				
	2ème trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004	3 mois	12 mois
Ensemble des secteurs concurrentiels (EB à EP)	15 421,4	15 398,6	15 436,1	15 426,7	15 440,9	+0,1	+0,1
Industrie (EB à EG)	4 017,6	3 992,5	3 964,7	3 946,1	3 923,5	-0,6	-2,3
Construction (EH)	1 276,4	1 279,0	1 282,5	1 288,9	1 287,0	-0,1	+0,8
Tertiaire (EJ à EP).	10 127,4	10 127,1	,	, , .	,	+0,4	+1,0

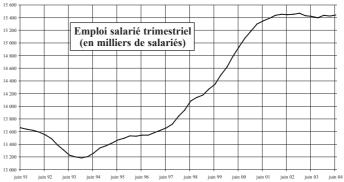
Source : Estimation réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

^{(2) -} Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac **pour l'ensemble des ménages.** Cet indice est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (disposition suspendue à titre transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2005) et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - **pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier** (+0,6 % sur le trimestre et +1,9 % de juin 2003 à juin 2004).

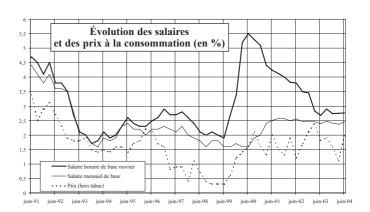


^{(1) -} L'estimation d'emploi, réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle Acemo, porte sur l'ensemble des salariés des secteurs concurrentiels (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale). Ce champ représente environ 15 millions de salariés sur un total d'environ 22 millions. L'enquête trimestrielle Acemo couvre à peu près ces secteurs mais concerne uniquement les entreprises de 10 salariés ou plus.





Les résultats provisoires présentés ici sont établis à partir des 18 000 premiers questionnaires exploitables reçus au 10 août. Les résultats définitifs seront publiés le 24 septembre.



Abdenor BRAHAMI (Dares).

Indice du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO)

Évolution trimestrielle, en %

	2ème trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	4 ^{ème} trim. 2003	1er trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004
Ensemble	0,7	0,8	0,5	0,8	0,6	1,0	0,3	0,9	0,6
Industrie (EB à EG)	0,8	0,7	0,4	0,9	0,6	0,8	0,3	0,8	0,6
Construction (EH)	1,1	0,6	0,5	1,4	0,8	0,6	0,5	1,7	0,9
Tertiaire (EJ à ER)	0,5	0,9	0,6	0,6	0,4	1,3	0,3	0,6	0,4

Source : Estimation réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB)

Évolution trimestrielle, en %

	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	1 ^{er} trim. 2003	2 ^{ème} trim. 2003	3 ^{ème} trim. 2003	4 ^{ème} trim. 2003	1 ^{er} trim. 2004	2 ^{ème} trim. 2004
Ensemble	0,6	0,6	0,4	0,8	0,5	0,7	0,3	0,8	0,6
Industrie (EB à EG)	0,6	0,5	0,4	0,9	0,6	0,6	0,4	0,8	0,7
Construction (EH)	0,7	0,5	0,4	1,3	0,7	0,5	0,4	1,6	0,7
Tertiaire (EJ à ER)	0,6	0,7	0,4	0,8	0,4	0,4	0,2	0,9	0,6

Source : Estimation réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des FREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYN HESES SONT editees par le Ministère de l'emplot, du travail et de la conesion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedes 15. 477 Cedes 15

Abonnements: La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél.: 01.40.15.70.00. Télécopie: 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrançaise.fr PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°): France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité: Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal: à parution. Numéro de commission paritaire: 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.